



**Conseil de l'Éducation  
et de la Formation**

## **Le décrochage scolaire**

### **Contexte et définitions**

**Constats, pistes de prévention et de lutte contre le décrochage scolaire**

#### **Avertissement :**

**En application du décret relatif à la féminisation des noms de métiers, fonctions, grades ou titres, du 21 juin 1993, le CEF tient à préciser que, pour des raisons de lisibilité, ces noms exprimés au masculin doivent systématiquement se lire au masculin et au féminin**

### **Avis N°104**

**Conseil du 26 juin 2009**

**Cet Avis est le résultat d'un travail d'instruction piloté par la Chambre de l'Enseignement et rapporté dans le dossier d'instruction présenté au Conseil du 24 octobre 2008.**

**Il a fait l'objet d'un rapport d'instruction débattu au Conseil du 27 mars 2009.  
Le dossier d'instruction est publié indépendamment du présent avis.**

### Préambule

Le décrochage scolaire est un phénomène dont les effets sociaux sont préoccupants : les pays européens ont pris conscience que ses répercussions dépassent largement le seul domaine de l'éducation. Les conséquences du décrochage scolaire sont en effet très nombreuses et elles affectent autant les jeunes sur le plan individuel, que la collectivité dans son ensemble.

En mai 2003, le Conseil de l'Union européenne (Éducation), sur proposition de la Commission, a adopté dans le cadre de la Stratégie de Lisbonne, cinq niveaux de référence européens. Ces « benchmarks » fixent ainsi des objectifs chiffrés à atteindre dans des domaines estimés déterminants pour la qualité et l'efficacité des systèmes d'éducation et de formation.

Un de ces niveaux de référence concerne le « taux moyen de jeunes quittant prématurément l'école dans l'Union européenne ». La moyenne de ce taux au niveau des 25 pays de l'Union européenne s'élevait en 2005 à 14,9%. Le niveau de référence visé en 2010 est de 10%.

L'analyse des abandons scolaires prématurés (ASP – en anglais, early school leavers) devrait donc se faire à la sortie de l'école. Toutefois une grande partie des facteurs expliquant ces abandons sont des éléments liés à l'enseignement. L'analyse des constats, des causes, des éléments de lutte contre le décrochage, des pratiques d'accrochage scolaire et des pistes d'action pour lutter contre le taux élevé d'abandons scolaires prématurés et le décrochage scolaire concernent essentiellement l'école.

Le long travail en chambre de l'Enseignement a débouché sur un **dossier d'instruction**, lequel a fait l'objet d'une synthèse sous forme d'un **rapport d'instruction** à la base du présent Avis. L'Avis est structuré en 3 parties :

1. Le rappel des définitions et du contexte.
2. « Les considérants » qui rappellent les constats qui fondent l'Avis ;
3. Les recommandations.

### 1. Contexte et définitions.

**L'abandon scolaire prématuré (ASP) est l'équivalent de l'anglais « early school leavers ». Dans nombre de statistiques internationales (OCDE et Eurostat), le concept se définit comme suit :**

*L'abandon scolaire prématuré recense, par sondage, les adultes entre 18 et 24 ans avec une qualification inférieure à l'enseignement secondaire supérieur et qui ne sont pas dans un programme d'enseignement ou de formation durant une période de référence de 4 semaines qui précède le sondage<sup>1</sup>.*

---

<sup>1</sup> Définition Eurostat : Jeunes ayant quitté prématurément l'école par sexe - Pourcentage de la population âgée 18-24 ans ne suivant ni études ni formation et dont le niveau d'études ne dépasse pas l'enseignement secondaire inférieur

Courte description: Les jeunes quittant prématurément l'école sont les personnes âgées de 18 à 24 ans qui répondent aux deux conditions suivantes: le plus haut niveau d'enseignement ou de formation atteint est CITE 0, 1, 2 ou 3c court et les répondants ont déclaré n'avoir suivi aucun

## Décrochage scolaire

L'ASP n'est pas un concept mais un indicateur. Il comporte donc ses propres limites (18 à 24 ans, types de certificats ...) mais il apporte des éléments de comparaison internationale qui nous interpellent.

Nous nous interrogeons en particulier sur le lien qui existe entre le décrochage scolaire (progressif, évolutif...) qui est mesuré par ailleurs et l'abandon scolaire prématuré qui en résulterait.

Le « décrochage » peut impliquer un autre processus que l'« abandon ». En effet, un jeune qui a toujours été régulier dans sa scolarité peut décider, pour une raison ou une autre, d'abandonner l'école le jour de ses 18 ans et de ne pas suivre d'autres formations. Il sera comptabilisé dans les ASP mais on ne pourra pas dire qu'il a « décroché » à un moment de sa scolarité. Le décrochage sous-entend un processus, une histoire d'absentéisme, de passivité... C'est dans ce sens qu'on recense des écrits, des projets, des colloques sur la « prévention du décrochage scolaire ».

Une étude française de 2002 tente de distinguer le « **décrochage de l'intérieur** » (pour les élèves qui sont physiquement présents mais pédagogiquement absents) et le « **décrochage vers l'extérieur** » (pour les élèves qui quittent l'école). Dans ce deuxième cas, les auteurs signalent qu'il s'agit en fait de « **déscolarisation** ».

Plusieurs notions sont souvent confondues dans le grand public. Elles n'ont pas toutes la même signification économique, sociale, pédagogique, psychologique, familiale, personnelle... Nous en donnons ci-dessous des définitions qui soulignent leurs spécificités :

- Abandon scolaire prématuré : *Cf. ci-dessus*
- Décrochage scolaire : *processus par lequel un jeune commence par se désintéresser de l'école et/ou de l'enseignement qui y est prodigué et qui peut se terminer, au pire, par l'abandon scolaire prématuré.*
- Echec scolaire : *résultat scolaire qui constate que l'élève n'a pas atteint, au cours d'une année scolaire, les savoirs et compétences requis.*
- Redoublement : *décision prise par ou pour un jeune et qui consiste à recommencer une année scolaire au même niveau que l'année scolaire précédente.*
- Retard scolaire : *écart, pour un élève, entre son âge et l'âge théorique du niveau suivi.*

## 2. Les constats

### Considérant que :

#### 2.1. Dans le cadre des constats statistiques belges et européens :

- La Belgique a un pourcentage d'ASP plus faible (12.3%) que celui de l'Europe des 27 (14.8%).

---

enseignement ni aucune formation au cours des quatre semaines précédant l'enquête (numérateur). Le dénominateur est la population totale du même groupe d'âge, à l'exclusion des non-réponses aux questions « Niveau d'enseignement ou de formation atteint » et « Formations et enseignements suivis ». Le numérateur et le dénominateur sont dérivés de l'enquête communautaire sur les forces de travail (EFT).

## Décrochage scolaire

- Cependant, les régions ne sont pas égales devant l'ASP : la région bruxelloise a le pourcentage le plus élevé des 3 régions : 20.2 % alors que la Wallonie a un taux d'abandons de 14.3 % et la Flandre de 9.3% (en dessous de l'objectif européen).

### 2.2. Dans le cadre des constats statistiques en CFWB:

- *Toutes formes d'enseignement de plein exercice confondues, 85,8 % des élèves du 3<sup>e</sup> degré obtiennent un certificat de fin de 6<sup>e</sup> et, dans l'ensemble, les abandons sont de 10,4 % en 5<sup>e</sup> et 3,8 % en 6<sup>e</sup>. Par contre, dans l'enseignement professionnel, 73,4 % des élèves décrochent un certificat de fin de 6<sup>e</sup>, 18,1 % des élèves abandonnent en 5<sup>e</sup> et 8,5 % quittent sans certificat la 6<sup>e</sup>. Cette tendance à l'abandon de la forme professionnelle pourrait être liée, d'une part, au fait qu'elle accueille les élèves les plus âgés qui, à partir de 18 ans, ne sont plus soumis à l'obligation scolaire, d'autre part, au fait que ces élèves ont la possibilité de poursuivre leur cursus dans l'enseignement en alternance (CÉFA, IFAPME)<sup>2</sup>.*
- *L'étude longitudinale des taux de redoublement montre que dans une classe de l'école primaire, en moyenne, plus d'1 élève sur 25 redouble, alors qu'à l'école secondaire, on dénombre plus d'1 élève redoublant sur 8.*

*Les redoublements dans l'enseignement ordinaire de plein exercice sont traités ici par une observation de leur évolution de 1992-1993 à 2006-2007, dans l'enseignement primaire d'abord, dans le secondaire ensuite.*

*Dans l'enseignement primaire, on montre que le taux de redoublement est le plus élevé en 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> années (de l'ordre de 6 %).*

*Cette caractéristique du début du parcours scolaire obligatoire est stable dans le temps. Cela dit, en 1<sup>re</sup> année, on observe une diminution régulière du taux de redoublement jusqu'en 1999-2000, puis une chute plus forte en 2000-2001 suivie d'une remontée. En 2<sup>e</sup> année, le taux de redoublement, relativement stable jusqu'en 1999-2000, remonte ensuite. Le décret, permettant depuis 2000 le redoublement en fin de 2<sup>e</sup> année uniquement, pourrait expliquer la chute du taux de redoublement en 1<sup>re</sup> et l'accroissement de ce taux en 2<sup>e</sup>. Cependant cette mesure semble avoir eu un impact de courte durée au vu de la croissance du taux de redoublement en 1<sup>re</sup> qui atteint 6,2 % en 2006-2007. De la 3<sup>e</sup> à la 6<sup>e</sup> primaire, les taux de redoublement varient autour de 3,5 %. Ils changent peu durant la période analysée même si on observe une tendance à la diminution qui s'inverse à partir de 2001-2002. La 6<sup>e</sup> présente les taux de redoublement les plus bas. Une explication serait que, sauf dérogation, les élèves de 13 ans ou ayant déjà redoublé en primaire passent directement en secondaire.*

*Par année d'études, les taux de redoublement dans l'enseignement secondaire de 1992-1993 à 2006-2007. Le 1<sup>er</sup> degré présente des caractéristiques particulières. En 1<sup>re</sup> année, le taux de redoublement s'articule autour de deux années charnières : en 1995-1996, il chute de 8 à 2 % alors qu'en 2002-2003, après une période de stabilité, il atteint à nouveau les 8 %. Depuis, il a encore progressé pour atteindre 10,9 % en 2006-2007. En 2<sup>e</sup> année, le taux de redoublement diminue jusqu'en 1996-1997 où il est de 6,2 %, puis augmente régulièrement pour atteindre 10,4% en 2002-2003, diminue à nouveau en 2003-2004 (7,4 %) et augmente de 2004-2005 à 2006-2007 (7,7 % et 8,4%). Cette dynamique des taux de redoublement est à mettre en lien avec la réforme du 1<sup>er</sup> degré. Depuis 1995, ce degré doit en effet être réalisé en 3 ans maximum. Une « 2CC », année complémentaire après la 2<sup>e</sup>, a donc été instaurée. Depuis 2001, il est également possible d'effectuer une « 1AC », année complémentaire en fin de 1<sup>re</sup>, pourvu que le 1<sup>er</sup> degré soit effectué en 3 ans seulement. Les 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> années du secondaire présentent des taux de redoublement aux profils proches avec, en 3<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup>, les taux les plus élevés. Ces taux augmentent*

---

<sup>2</sup> Indicateur 27 (Taux de certification en 6<sup>e</sup> année de l'Enseignement secondaire de plein exercice) de l'Enseignement, Service général du pilotage du système éducatif, Agers.

## Décrochage scolaire

régulièrement au fil du temps (jusqu'à 19,7% pour la 3e en 2006-2007) avec cependant une inversion de la tendance en 5e ces dernières années. Les taux de redoublement plus bas en 6e (7,2 % en 2006-2007) peuvent entre autre être liés aux abandons en fin de parcours (décrochage scolaire, arrivée à l'âge de la majorité et donc fin de l'obligation scolaire, choix de l'enseignement en alternance ou de promotion sociale).

Les taux de redoublement observés en 3e et 5e années de l'enseignement secondaire méritent une analyse plus fine, selon les sections et formes d'enseignement, car ce sont deux moments clés dans l'orientation en secondaire. On observe que, pour les formes techniques, le taux de redoublement a progressé régulièrement particulièrement en 3e année: en 2006-2007, en moyenne, 1 élève sur 4 redoublent la 3e année du technique de transition et 1 sur 3 la 3e année du technique de qualification. La pertinence des choix d'orientation est peut-être en cause. Pour l'enseignement professionnel, le taux de redoublement progresse également mais moins fortement que dans les formes techniques (en 2006-2007, 22,2 % en 3e et 18,8 % en 5e).

Cette moindre progression est peut-être en relation avec le taux d'abandon en fin de parcours scolaire.<sup>3</sup>

- La répartition des élèves sortants met en évidence le phénomène de relégation touchant essentiellement les élèves à la fin du 1<sup>er</sup> degré, au cours et à la fin du 2<sup>e</sup> degré technique et professionnel.
- Dans l'Avis 80, le CEF estime qu'il s'agit de mettre en œuvre une école orientante, dès le fondamental et dans l'ensemble du secondaire, qui devrait permettre à tout jeune d'entrer dans l'enseignement qualifiant par choix plutôt que par relégation.

Il est nécessaire, dans cette optique, de rendre beaucoup plus lisible l'offre des formations qualifiantes proposées dans l'enseignement et reconnues par la société et le monde du travail.

- La répartition des sorties<sup>4</sup> est différente selon le genre. il y a plus de garçons qui abandonnent (4.8% de taux de sortie) que de filles (3.1 % de taux de sortie) ; ce taux est plus important à 17 ans qu'à 15 ans dans les deux cas.

### **2.3. Dans le cadre des causes et facteurs d'explication du décrochage scolaire qui agissent très souvent en interaction :**

L'organisation du système éducatif comme par exemple, l'organisation en filières d'enseignement, le phénomène de redoublement et de relégation, les problèmes liés au manque d'orientation positive, le manque de moyens de lutte contre le redoublement et la prévention de l'échec scolaire sont parmi les facteurs structurels qui influencent les taux d'abandons et de décrochage scolaire. On pourrait aussi citer l'opacité du système scolaire pour les acteurs de l'enseignement. Il est assez rarement fait recours à une éducation inclusive, un enseignement où la remédiation immédiate est adaptée aux besoins spécifiques des apprenants en échec scolaire.

- Dans les établissements scolaires, l'identification rapide des difficultés scolaires des jeunes en difficultés est une priorité ainsi que les remédiations immédiates qui doivent leur être apportées.
- L'organisation de l'école est souvent mise en cause et doit donc être repensée, notamment l'organisation de l'année, du cursus scolaire, de la vie à l'école, la

---

<sup>3</sup> Indicateur 14 (Redoublement dans l'enseignement ordinaire de plein exercice) de l'Enseignement. Service général du pilotage du système éducatif, AGERS.

<sup>4</sup> Données et calcul fournis par le Service général du pilotage du système éducatif, AGERS, 2006.

## Décrochage scolaire

clarification des évaluations. Les facteurs influençant la motivation et le bien-être des jeunes doivent être pris en compte.

- Les problèmes d'orientation scolaire jouant souvent un rôle prédominant dans le décrochage scolaire, la mise en place d'un système garantissant une meilleure orientation au jeune est fondamentale pour un meilleur accrochage scolaire.
- Les relations entre l'école et la famille interviennent fréquemment dans les facteurs évoqués pour expliquer le décrochage scolaire. Le rôle actif des parents et l'amélioration des relations avec la famille ont donc une action déterminante dans la lutte contre le décrochage scolaire.
- Les liens entre les difficultés scolaires dans la petite enfance et la réussite scolaire peuvent expliquer une partie importante des décrochages (les difficultés scolaires dans l'enfance constituant des précurseurs de l'abandon scolaire)<sup>5</sup>.
- Les problèmes de méconnaissance de la langue de l'enseignement dans les établissements scolaires de la Communauté française, qui sont soulignés par les résultats des évaluations externes et internationales.
- Les facteurs d'ordre personnel et scolaire sont souvent liés à la démotivation du jeune, la faible estime de lui-même, les difficultés interpersonnelles et le besoin de liberté, de changement.
- La vision de l'école, l'aspiration scolaire des parents, le suivi scolaire, la reconnaissance explicite des compétences des jeunes par les enseignants et une reconnaissance explicite, par la famille, des compétences professionnelles des équipes éducatives interviennent dans le processus de décrochage scolaire. Il en est de même pour la qualité des échanges entre la famille, l'école et l'enfant, permettant à ces trois composantes principales (Ecole, Famille, Elève) une coexistence harmonieuse pour l'élève, qui ne peut qu'être favorable à son cursus scolaire
- L'organisation des écoles et la possible inadéquation entre les attentes des jeunes et les contenus des cours sont également des dimensions importantes à considérer dans les causes du décrochage. L'atmosphère à l'école (climat relationnel entre les élèves et entre les adultes), les pratiques éducatives, la gestion des comportements (stimulation, soutien, sécurité et encadrement) et les tensions entre les valeurs véhiculées par l'école, les familles et la société, peuvent être des facteurs de décrochage scolaire.
- Le milieu familial semble être un facteur déclencheur dans le processus du décrochage scolaire. Les jeunes issus de familles démunies pécuniairement ou en difficulté décrochent plus facilement, sont plus facilement démotivés et réussissent moins bien. La situation financière des parents influe donc sur la décision de quitter ou non l'école. Deux raisons peuvent expliquer ce qui amène les enfants de familles à faible revenu ou vivant des situations familiales difficiles, à décrocher. La première raison est le mal-être à l'école vécu par ces adolescents. La seconde, la précarité de la situation financière ou familiale, qui risque de compromettre la santé physique et mentale du jeune, et donc de compliquer l'apprentissage.

### **2.4. En conclusion de l'analyse des causes et facteurs d'explication des abandons scolaires:**

Les élèves fréquentant l'école ont des besoins spécifiques et différenciés. Il faudra donc dans une structure unifiée, pouvoir donner des réponses différenciées (différentes et adaptées) à l'appel des jeunes en situation de prédécrochage, d'abandon scolaire ou de déscolarisation.

Il faudra donc agir à plusieurs niveaux : les établissements scolaires et leur organisation, les structures scolaires, les familles, les jeunes, en fait les quatre grands domaines dans

---

<sup>5</sup> Dossier d'instruction du CEF: regards croisés sur l'enseignement maternel. Mai 2009

## Décrochage scolaire

lesquels les facteurs jouant un rôle positif ou négatif sur le décrochage/raccrochage scolaire peuvent être replacés : la société, la famille, l'école et l'élève.<sup>6</sup>

### 2.5. En conséquence de l'analyse des causes et facteurs d'explication des abandons scolaires:

- Pour les jeunes et leur entourage

Les situations de décrochage scolaire sont des moments de démotivation, de perte d'estime de soi et de manque de perspective sur le plan personnel et social, c'est pourquoi des actions spécifiques redonnant espoir à ces jeunes doivent être initiées.

Le décrochage scolaire est un problème pour le travail des enseignants et de ce fait il agit sur leur motivation et entraîne une inefficience de l'école.

- Au niveau socio-économique

Le décrochage a aussi d'énormes conséquences sur le plan économique. On pourrait évaluer en milliards d'euros la perte économique que subira l'Europe à cause du décrochage scolaire. En effet, ce phénomène se traduit souvent par des augmentations des prestations du chômage et des frais qui y sont reliés, une incapacité de recruter de la main-d'œuvre qualifiée etc. Par ailleurs, les décrocheurs ont souvent des emplois précaires et sous-payés. Ils sont une main-d'œuvre à bon marché et plusieurs secteurs d'activités en profitent. Le degré de scolarité a donc une incidence sur le revenu. Si le chômage affecte davantage les jeunes, il touche également davantage les personnes moins scolarisées.

*Au-delà du coût théorique de l'Enseignement, il y a lieu de prendre en compte les coûts supplémentaires engendrés par le redoublement et le retard scolaire qui en découle. Dans l'enseignement obligatoire ordinaire, ils peuvent être approchés en imputant le coût moyen d'une année supplémentaire à chaque redoublant. Les échecs scolaires auraient généré un surcoût s'élevant à environ 45,5 millions d'euros dans le primaire et à 298,1 millions d'euros dans le secondaire (hors CÉFA) en 2006-2007, soit près de 6% du total du budget global de l'enseignement.*

*Ces surcoûts sont probablement sous-estimés au niveau du secondaire par le fait que les taux de redoublement les plus élevés s'observent dans l'enseignement qualifiant (en 3e, 4e et 5e années), plus cher. Le fait que les dépenses liées au redoublement n'ont cessé de croître depuis 10 ans est en partie expliqué par l'évolution du taux de redoublement lui-même qui est passé, entre 1997-1998 et 2006-2007, de 3,7 % à 4,3 % dans le primaire et de 10,4 % à 13,6 % dans le secondaire<sup>7</sup>*

- L'analyse des pratiques de lutte contre le décrochage scolaire en cours de scolarisation en CFWB permet de donner plusieurs types de réponses institutionnelles et décrétales :

---

<sup>6</sup> Recherche en Education 2005 n° 114/05 FNDP, septembre 2006.

<sup>7</sup> Indicateur 3 (Le coût de la scolarité à charge de la Communauté française) de l'Enseignement, service général du pilotage du système éducatif, Agers.

## Décrochage scolaire

Différentes mesures et dispositifs sont cités à savoir :

- La mise en place des discriminations positives ou du subventionnement différencié,
- La reconnaissance des écoles de devoirs.
- Le service de la médiation scolaire est évoqué comme moyen de prévention et de lutte contre le décrochage et la violence en milieu scolaire.
- Le service de contrôle de l'obligation scolaire en CFWB : contrôle de la fréquentation et de l'inscription scolaire.
- Les services d'accrochage scolaire et les autres pratiques d'accrochage scolaire en CFWB.
- La mise en place d'actions coordonnées de prévention et de gestion du décrochage scolaire.<sup>8</sup>

Le décret du 8 janvier 2009 modifiant celui du 12 mai 2004, portant tous les deux diverses mesures de lutte contre le décrochage scolaire, l'exclusion et la violence à l'école, crée en CFWB une dynamique de collaboration entre l'aide à la jeunesse et l'enseignement pour la prise en charge tant individuelle que sociale des jeunes exclus, en décrochage ou en situation de crise.

---

<sup>8</sup> **La mise en place de cellules de veille ou le renforcement de dispositifs existant dans chaque commune de la Région bruxelloise** via le Plan Sécurité adopté par la Région de Bruxelles-Capitale le 29 juin 2006

Dans le cadre de ce plan, le Gouvernement bruxellois a décidé, par Arrêté daté du 19 avril 2007, d'allouer aux communes les moyens de créer une cellule de veille ou de renforcer un dispositif équivalent (comme le service de médiation scolaire de la commune) afin de prévenir et gérer le décrochage scolaire.

Les cellules de veille sont intégrées aux services de prévention et compétentes pour toutes les écoles du territoire communal : primaires et secondaires francophones et néerlandophones, tous réseaux confondus. Chaque cellule de veille s'inscrit en complément des dispositifs locaux existants. Elle doit permettre de visualiser l'ensemble des actions menées dans la Commune pour lutter contre le décrochage scolaire, les coordonner et/ou en créer des nouvelles.

Un cadre général d'action pour les cellules de veille a été formulé autour de deux axes de travail :

- un axe collectif pour accroître la collaboration entre tous les acteurs concernés par le décrochage scolaire, évaluer le phénomène de décrochage scolaire et y apporter des solutions ;
- un axe individuel pour pouvoir accompagner la demande d'un jeune et/ou de sa famille.

Par le biais du même protocole de Coopération, les deux Communautés s'engagent à créer une Cellule commune chargée de vérifier et de suivre les élèves qui, inscrits dans un établissement scolaire à Bruxelles, ne se soumettraient pas à l'obligation scolaire. Il est prévu que le suivi des élèves, au départ identifié via le Registre national, soit réalisé en concertation avec les responsables légaux des jeunes concernés ainsi que des Autorités communales.

Il est toutefois à craindre que ces nouvelles dispositions n'empiètent sur l'action des structures déjà mises en place par le secteur de l'Enseignement, à savoir : les CPMS, les médiateurs scolaires, les équipes mobiles...



## Décrochage scolaire

Parmi les dispositifs de lutte contre le décrochage et la violence en milieu scolaire, la Communauté française a institué les services d'accrochage scolaire.<sup>9</sup>

Les services d'accrochage scolaire ont pour mission d'apporter aux jeunes décrocheurs une aide sociale, éducative et pédagogique par l'accueil en journée et, le cas échéant, une aide et un accompagnement dans leur milieu familial. L'aide dont ils bénéficient leur permettra d'améliorer leurs conditions d'apprentissage.

L'objectif de chaque prise en charge est la réintégration de ces élèves, dans les meilleurs délais et dans les meilleures conditions possibles, dans une structure scolaire ou une structure de formation agréée dans le cadre de l'obligation scolaire.

### **2.6. L'analyse des pratiques de lutte contre les abandons scolaires en dehors de la CFWB est intéressante comme outils de référence pour d'éventuelles actions similaires en CFWB.**

Différentes actions sont décrites

- En France : La mission générale d'insertion visant à prévenir les sorties sans qualification et les ruptures de formation dans le processus éducatif en mettant en œuvre un dispositif d'action s'intégrant dans la démarche éducative et dans le projet d'établissement. D'autres projets innovants au service de la prévention du décrochage scolaire sont décrits. Des projets visant à assurer la réussite scolaire de tous les jeunes, leur retour à l'école après une période de décrochage ou leur insertion sociale et professionnelle sont décrits : Lycée de toutes les chances dans le Nord-Pas-de-Calais, le Lycée J. Lurçat à Paris, le Lycée Nouvelle-Chance à Villeurbanne (Rhône), le Clept (collège-lycée égalitaire pour tous) à Grenoble, le Lycée Schweitzer à Mulhouse développant des projets visant à améliorer le bien-être des jeunes.
- En Suède : l'école secondaire Lârkan à Stockholm : cet établissement propose un lieu de vie et de formation basé sur les arts de la scène et qui a pour objectif premier de réconcilier les jeunes de 16 ans (limite de l'obligation scolaire) ne voulant plus poursuivre d'études avec eux-mêmes et avec l'apprentissage.
- En Angleterre : une série d'innovations clés sont décrites, elles concernent l'exclusion et la désaffection des jeunes pour l'institution scolaire.
- Au Canada : *le Vitrail à Montréal est une école où le jeune apprend de manière différente et où il a l'occasion d'actualiser son potentiel sur le plan académique mais aussi sur le plan non académique, tel que travail manuel, arts visuels et dramatiques, ... Le Vitrail est un milieu stimulant où le désir d'apprendre et de connaître prend tout son sens et où chacun établit avec les autres de vrais rapports de collaboration".<sup>10</sup> Le Centre de transfert pour la réussite éducative du Québec (CTREQ) est un organisme sans but lucratif qui a pour mission de stimuler et contribuer à concrétiser l'innovation dans le domaine de la réussite éducative, afin de permettre aux milieux scolaires d'améliorer leurs interventions pour accroître la réussite éducative. Le CTREQ conçoit, produit, diffuse et accompagne des outils de sensibilisation, de dépistage et d'intervention, dans le domaine de la réussite éducative et de la lutte contre l'échec et l'abandon scolaires.*
- La Suisse Romande : le projet Case management met en relation les institutions pouvant répondre aux problèmes des jeunes en difficulté et coordonne les initiatives scolaires, périscolaires et de soutien social.

---

<sup>9</sup> Enseignement.be

<sup>10</sup> Projet éducatif du Vitrail.

### 3. Le CEF formule les recommandations suivantes :

#### 3.1. Recommandations concernant les structures scolaires, l'organisation de l'école, l'orientation scolaire

**3.1.1** Dans notre Communauté, le redoublement est considéré par certains acteurs de l'enseignement comme un des principaux moyens d'intervention contre les mauvaises performances des élèves et/ou leur manque de motivation. C'est également un instrument d'orientation. Même s'il n'est pas scientifiquement et statistiquement prouvé que l'échec scolaire génère le décrochage et l'abandon, il est incontestable que le recours au redoublement entraîne une inefficacité plus grande de l'école et en augmente les coûts. De plus, le redoublement a des conséquences psychologiques non négligeables sur le jeune et son entourage. Le CEF recommande donc que l'ensemble des acteurs se penche avec courage et détermination sur les enjeux liés à l'usage intensif du redoublement et de ses conséquences. Il recommande que ces acteurs explorent d'autres solutions possibles et des démarches de substitution concrètes pour aider les élèves en difficulté et donc de réduire drastiquement l'usage du redoublement. Le CEF, vu l'ampleur de la problématique, se propose d'en faire l'objet d'une instruction ultérieure.

**3.1.2** Afin d'agir efficacement sur la prévention du décrochage scolaire et d'atteindre 100% d'accrochage scolaire, le CEF recommande de faire de la remédiation immédiate des élèves en échec ou en difficulté scolaire une priorité et, pour ce faire, d'assurer aux acteurs de l'enseignement une formation adaptée à cet objectif.

**3.1.3.** Le CEF recommande que soient mises en place des structures modulaires, flexibles et claires de parcours scolaires<sup>11</sup> tout en maintenant des transitions entre les différents niveaux. Dans le cadre de la lutte contre l'échec scolaire, le CEF recommande de se pencher sur des réformes des structures de l'enseignement qui permettront de renforcer la cohérence et la lisibilité des parcours scolaires par tous les acteurs de l'Enseignement. Des mesures de différenciation, d'aide individualisée, de remédiation immédiate pour tous les élèves en difficulté doivent être mises en place. Toutefois, pour respecter les missions de l'enseignement, le CEF recommande que ces structures, ces actions et ces mesures visent à l'inclusion des jeunes dans le groupe-classe, et non à l'exclusion par la prolifération de nouvelles structures annexes. Le CEF recommande que soient mises en place des structures modulaires, flexibles et claires de parcours scolaires, tout en maintenant des transitions entre les différents niveaux.

**3.1.4.** Le CEF recommande qu'une attention particulière soit portée aux problèmes de l'exclusion dès l'enseignement fondamental<sup>12</sup>. Le fait d'identifier le plus tôt possible les différents types de difficultés scolaires notamment dans l'apprentissage de la langue de l'enseignement ainsi que de cerner l'ensemble des problèmes scolaires des élèves en

---

<sup>11</sup> Voir Avis 80 du CEF. (Refondation des Humanités professionnelles et techniques) ***Afin de renforcer la motivation des jeunes inscrits dans l'enseignement de qualification, le CEF estime nécessaire de leur proposer des objectifs d'apprentissage à court et à moyen termes. Pour ce faire, le CEF recommande d'organiser des parcours modularisés d'apprentissage. Le CEF prend donc position pour une construction progressive et complémentaire de la certification, participant ainsi à un apprentissage de la réussite (à l'opposé d'une évaluation sanction).***

*La modularisation devrait permettre de repenser autrement la distinction technique/professionnel.*

<sup>12</sup> Voir dossier sur l'Enseignement maternel.

## Décrochage scolaire

décrochage, ou en passe d'abandonner, ou d'être exclu du système scolaire, permettra de mieux cibler les interventions et ce à moindre coût<sup>13</sup>.

**3.1.5.** Le CEF recommande qu'une collaboration active entre les trois composantes principales de la Communauté éducative (Ecole, Familles, Elèves) soit effective afin d'assurer entre elles au sein des établissements scolaires une coexistence harmonieuse qui ne peut qu'être favorable au cursus scolaire de l'élève.

**3.1.6.** Le CEF recommande de veiller à ce que l'organisation et le fonctionnement des établissements scolaires permettent de remédier immédiatement à l'inadéquation entre les pratiques éducatives et les attentes des jeunes, d'améliorer le climat relationnel et d'assurer une meilleure gestion des comportements. La formation des membres de la Communauté enseignante aux techniques d'accueil, à la gestion des tensions et des comportements des jeunes en situation scolaire difficile, doit faire l'objet d'une attention toute particulière. Les établissements scolaires doivent donc disposer d'un encadrement adéquat pour initier ces actions de stimulation, de soutien scolaire et de lutte contre l'exclusion scolaire.

**3.1.7.** Dans la mesure où l'orientation scolaire joue un rôle déterminant dans le décrochage, l'échec et l'exclusion, le CEF recommande qu'au sein des établissements scolaires et des centres PMS, une vigilance et une attention très importante soient prêtées au processus d'orientation garantissant ainsi une orientation positive et le meilleur accrochage scolaire. Le CEF propose que soient élaborés et mis à disposition des acteurs de l'orientation, des outils et des moyens de dépistage précoce du décrochage scolaire<sup>14</sup>.

**3.1.8.** Certaines structures externes comme les services d'accrochage scolaire ont été mises en place. Le CEF recommande d'encourager leur action et d'informer les acteurs de l'enseignement, de l'aide à la jeunesse de l'existence et leur fonctionnement de ces structures. D'autre part, dans certains établissements, des services internes d'accrochage ont été mis en place, il serait intéressant d'avoir recours à cette pratique comme les GAIN (groupe d'aide à l'insertion) qui ont été installés en France dans le cadre de la Mission générale d'insertion.<sup>15</sup>

## 3.2. Recommandations concernant le jeune.

---

<sup>13</sup> Voir Avis 103 du CEF sur l'enseignement maternel.

<sup>14</sup> Voir Avis 97, 98 101 du CEF sur les problèmes d'orientation.

<sup>15</sup> <http://eduscol.education.fr/D0105/orientations.htm>.

La prévention des sorties prématurées s'organise au niveau de chaque établissement. Dans chaque collège et dans chaque lycée, une cellule de veille - souvent appelée Groupe d'aide à l'insertion (GAIN), composée d'enseignants, de l'équipe de direction, du coordonnateur local de la MGI, du conseiller d'orientation psychologue, repère les jeunes exposés au risque de sortie prématurée, analyse leur situation et propose les solutions adaptées.

### Types d'action

- accueil et intégration dans l'établissement,
- accompagnement personnalisé,
- remotivation.

## Décrochage scolaire

**3.2.1** La prise en charge tant individuelle que sociale des jeunes exclus, en décrochage scolaire ou en situation de crise doit faire l'objet de l'attention et de la vigilance de tous les acteurs du monde de l'Enseignement et de la Formation. Le CEF recommande donc que s'établisse une dynamique de collaboration active entre les établissements scolaires, les services d'aide à la jeunesse et les services d'aide en milieu ouvert. Par ailleurs, les centres PMS doivent jouer un rôle préventif et pivot dans la lutte contre le décrochage scolaire. Cela nécessite de leur fournir les moyens adaptés à cette mission.

**3.2.2** Le CEF recommande de mettre en place une réelle politique d'information des jeunes en risque de décrochage, en décrochage scolaire ou en situation d'exclusion sur les possibilités d'obtention des certificats délivrés par l'enseignement (CEB, CE 2<sup>ème</sup> degré, CE, CESS, CQ...) dans l'enseignement de promotion sociale ou par d'autres voies telles le jury central. Il ne faut pas oublier les possibilités d'accès à l'enseignement supérieur offertes par celui-ci aux jeunes n'ayant pas le CESS. Par ailleurs, l'existence de la validation des compétences permettant de délivrer des titres de compétences doit être portée à la connaissance des jeunes sortant de l'enseignement secondaire sans qualification de même que les différentes mesures d'insertion socioprofessionnelle. Aller vers un système cohérent d'information sur le décrochage scolaire demande un maillage des organismes existants et une structure d'appui qui permette la rencontre entre les différents acteurs, un travail commun, une charte de qualité, une formation initiale et continue des différents acteurs.

**3.2.3.** Des facteurs d'ordre personnel comme la démotivation du jeune, la perte d'estime de soi, les difficultés interpersonnelles, familiales ou le manque de perspective sur le plan personnel et social sont aussi des facteurs d'explication des abandons scolaires prématurés ou du décrochage scolaire. Le CEF recommande que les informations concernant des actions spécifiques de remédiation à ces problèmes soient portées à la connaissance des établissements scolaires et des PMS, cela afin de redonner espoir à ces jeunes.

### 3.3. Recommandations générales

**3.3.1** Le CEF recommande de définir et de déterminer avec précision l'ampleur du phénomène d'abandons scolaires prématurés en utilisant des statistiques et autres moyens d'investigation les plus appropriés, afin de répondre à l'enjeu de connaissance que constitue le contrôle efficace de l'obligation et de la fréquentation scolaire.

**3.3.2.** Le décrochage scolaire et les abandons scolaires prématurés sont un problème pour les jeunes, pour le travail des enseignants et pour la motivation des uns et des autres. Ils entraînent une inefficience de l'école. Ils engagent la responsabilité de l'école, tout particulièrement quand un jeune quitte le système éducatif à 18 ans sans avoir obtenu de diplôme.

Sur le plan socio-économique, le décrochage scolaire et les abandons scolaires prématurés ont aussi d'énormes conséquences (chômage, main d'œuvre non qualifiée et à bon marché).

Pour essayer de résoudre les problèmes décrits ci-dessus le CEF recommande de procéder à des actions conjointes et durables menées par les autorités éducatives en étroite coordination avec les enseignants, les parents, les centres PMS, l'administration de l'Enseignement, l'aide à la jeunesse, les organisations locales d'aide en milieu ouvert, les autorités régionales de formation et d'insertion professionnelle. Ces actions se situeraient en amont et en aval de la rupture de formation.<sup>16</sup>

**3.3.3** Un certain nombre de décrets et de mesures d'aide aux élèves en difficulté scolaire et en exclusion ont été prises. De nombreuses pratiques de lutte contre le décrochage scolaire,

---

<sup>16</sup> Voir le programme Jeep (Jeunes, Ecole, Emploi) et l'accord de coopération conclu en région bruxelloise le 3 avril 2009.

## Décrochage scolaire

les abandons scolaires prématurés et des mesures d'accrochage scolaire ont été mises en place à différents niveaux et dans différents secteurs. Afin d'assurer à toutes ces dispositions légales et à tous ces dispositifs, une efficacité maximum, une lisibilité pour tous les acteurs de l'Enseignement, de l'Aide à la jeunesse, de la Formation et de l'Insertion socioprofessionnelle ainsi que pour les jeunes et leurs familles : le CEF recommande :

1. De procéder à une action de coordination de l'ensemble de ces moyens de lutte contre le décrochage et l'exclusion scolaire par une mise en réseau. Cette action pourrait prendre l'aspect de la création d'un site internet sur le décrochage scolaire ou d'une structure d'appui comme préconisée dans le cadre de l'orientation scolaire et professionnelle.<sup>17</sup>
2. D'établir, en Communauté française, une base de données des pratiques de prévention et de lutte contre le décrochage scolaire et les abandons scolaires prématurés qui serait disponible pour tous les acteurs intervenant dans la problématique du décrochage scolaire et des abandons scolaires prématurés.

---

<sup>17</sup> Voir Avis 97, 98 du CEF sur l'Orientation.

- ▶ *Une mise en réseau des acteurs professionnels mettra en place les espaces de débats et de rencontres nécessaires pour que se créent des synergies et une confiance mutuelle. Le CEF recommande la formule du réseau de réseaux locaux qui a le plus de chance de s'implanter sans créer de blocage tout en visant l'amélioration de la qualité de l'orientation.*
- ▶ *Cela ne sera possible que moyennant une action politique volontaire qui demande un pilotage consensuel et doit donc être le fruit d'un accord de coopération entre les pouvoirs responsables des différents acteurs de l'orientation.*